



LE MOT DU MAIRE

Les travaux de l'Eglise commenceront dans le courant de ce mois. Il s'agit de la plus importante des tranches réalisées jusqu'à présent. Elle concerne la réfection de la couverture de la Nef et de la face Ouest du clocher. Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé sur proposition de la Direction Régionale des Monuments Historiques de finir la restauration extérieure de l'Eglise par la réfection des façades Nord, Sud et Ouest de la Nef. Cette dernière tranche devrait commencer l'an prochain.

Comme vous avez pu le constater Le chauffage de l'Eglise a été installé Cet hiver . La plantation des arbustes aux entrées du bourg a été effectuée par l'Entreprise MICHAUD de BRESSUIRE.

Pour faire suite aux projets précédemment évoqués lors de l'édition du second bulletin municipal :

* Je vous informe que le projet de transformation d'une partie de la Salle communale en Mairie ,tout en gardant un espace pour les réunions associatives est toujours à l'Etude.

* Par contre et après devis d'un spécialiste ; l'aménagement des locaux scolaires en salle des fêtes est provisoirement suspendu. En effet, le budget communal est malheureusement insuffisant pour supporter en même temps la participation financière de la restauration de l'Eglise et cet investissement.

Je profite de cette troisième édition pour vous rappeler que la réalisation de ce bulletin est ouverte à tous. Si vous souhaitez faire insérer un article, si vous avez des questions à poser, un sujet que vous voudriez voir aborder, contacter le secrétariat de la Mairie.

Bonne lecture à tous !

Le Maire,
G. BAUDRON

BULLETIN MUNICIPAL

N°3 MAI 1997

SAVIEZ-VOUS QUE...?

QUAND DOIT-ON FAIRE UNE DECLARATION DE TRAVAUX !

Il faut retenir l'idée suivante : Une déclaration de travaux doit être effectuée auprès de votre Mairie lorsque vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison. C'est le cas notamment pour :

- * Les modifications de toiture, les vitrines, les devantures, les ouvertures de fenêtre.

- * l'adjonction d'un balcon, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire ne dépassant pas 20 m² (sinon faire une demande de permis de construire),

- * La construction d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage... dont la surface ne dépasse pas 20 m² de surface hors oeuvre brute (sinon faire une demande de permis de construire),

- * Certaines clôtures.

Pour plus de renseignements contactez la Subdivision de la Direction Départementale de L'Équipement à AIRVAULT ou le secrétariat de la Mairie.

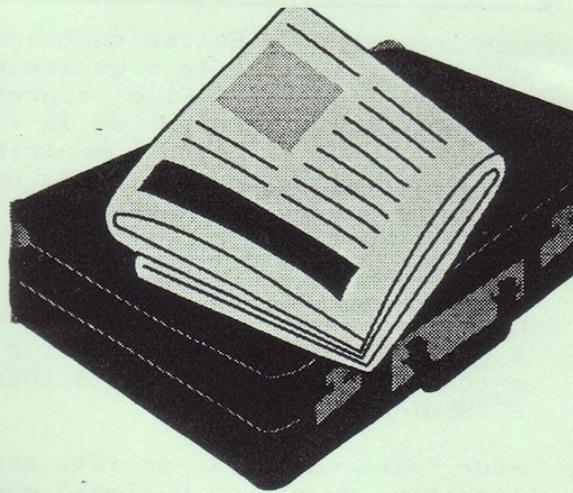
CONSERVEZ VOS PAPIERS

TOUTE LA VIE

- Le livret de famille
- le livret militaire et les pièces qui le complètent
- Les diplômes
- Le contrat de mariage
- Les titres et règlements de copropriété
- Les factures des travaux, réparations ou achats d'une certaine importance
- Les testaments
- les livrets de caisse d'Épargne
- Les engagements de location et les baux
- Les polices d'assurance et les preuves de leur résiliation
- Tout ce qui concerne la retraite (bulletins de salaires, allocations chômage, titres de pensions civiles

et militaires)

- Tout ce qui concerne la santé
- Certificats de Sécurité Sociale
- Dossiers médicaux :
 - * radiographies, analyses, certaines ordonnances, factures acquittées des frais de séjour en hôpital. ..



TRENTE ANS :

- Les quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage,
- Reconnaissance de dette civile.

DIX ANS :

- Les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs
- Factures EDF-GDF et preuves de paiement
- Reconnaissance de dette commerciale

SIX ANS :

- Les doubles des déclarations de revenus
- Les copies des renseignements fournis par l'administration des Finances
- Les avertissements du percepteur
- Les preuves de paiement de vos impôts.

CINQ ANS :

- les pièces justificatives de paiement :
 - * Des intérêts de toutes sommes dues en vertu d'un prêt ou autrement
 - * Des arrrages de rentes
 - * Des pensions alimentaires
 - * Des allocations de chômage
 - * Des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
- Les doubles des bulletins de paie de vos employés émargés par eux.

TROIS ANS :

- Quittances de la redevance télévision
- Justificatifs de paiement :
 - * des cotisations de sécurité sociale
 - * De retraites (artisans et commerçants)

DEUX ANS :

- les quittances de primes d'assurances
- Factures de téléphone, d'eau et preuves de paiement

UN AN :

- les certificats de ramonage
- Les factures des transporteurs, la preuve de leur paiement et les récépissés de transport.

SIX MOIS :

- les notes d'hôtel, de restaurant et de pension et la justification de leur règlement.

DOCUMENTS DONT LA DUREE DE CONSERVATION EST VARIABLE :

- les bulletins de salaire (jusqu'à liquidation de votre retraite),
- Les contrats de travail et louage de service (pendant toute la durée du contrat et deux ans après la résiliation)
- Les bons de garantie (pendant la durée de celle-ci)
- Les devis (jusqu'à l'établissement de la facture)
- L'autorisation de sortie de France d'un mineur (pendant la durée de cette autorisation)
- les dossiers scolaires de vos enfants (jusqu'à la fin de leurs études et même après)
- Les souches des carnets de chèques bancaires et postaux, les talons des mandats et les virements, les reçus et les quittances (ainsi que les factures auxquelles ils se rapportent) le plus longtemps possible.
- Les quittances de loyer, l'état des lieux de votre logement, pendant toute la durée de la location et jusqu'au remboursement du dépôt de garantie.
- les contrats de prêts, 10 ans après l'expiration du contrat.
- Les factures : aussi longtemps que vous gardez l'objet acheté.

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN LAU POTABLE DU BAS-LOUDUNAIS
 Collectivité Gérante : S.I.M.E.E.R. 55, rue de Bonneuil Matours 86000 POITIERS

FACTURE : PF RED EAU
 - Consommation : JUILLET 90 JUIN 91
 - Prime fixe : JUIN 90 MAI 91

PERCEPTION - Riv. de L. Mule-Rouge 86330 SAINT-JEAN-DE-SAUVES
 C.C.P. 4005 39 V LIMOGES

NUMERO DE COMPTEUR : 0000342014 P. RLV 02/05/94
 DATE DE RELÈVE : 02/05/94
 RELEVÉ D'INDEX : NOUVEAU

BULLETIN DE SALAIRE

DATE EMISSIONS absentes ou ? 1965

Exemplaire à renvoyer
 DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
DECLARATION DES REVENUS 1996
 (Modèle simplifié)
 2017 ANCIENNE Complicité mentionnée
 S D 11524

RÉGIE DU SIEDS - 6910 FACTURE N° 9706460 P DATE 11/03
 8 P. 210 - 79000 NICHIL CIDEA - Tel. 05 49 09 91 00
 18 47 Rue de la République 79000 NICHIL
 12 MONT 10071 79000 0304000237
 Rue du 143 LESCUR - 79100 STE RADÉGOND

Votre service local
 Tel renseignements : 05.49.66.06.08
 Tel. dépannage : 05.49.66.06.08

VÉRIFICATIONS 2484 16712901 Bil. payeur 110603

Montant PRÉLEVÉ 2885,17 le 25/03/97
 Caractéristiques de votre contrat : USAGES DOMESTIQUES et AGRICOLES - E.J.P.
 - Heures Pointes : (22h/An de 7h à 1h le lendemain) - Heures Normales: AUTRES
 - Puissance à votre disposition: 12,0 kVA - Réglage disjon: 20Amp. TRIPHASE
 - Index factures jusqu'au 22/10/96 - Date relevé index 18/02/97

111 12 - ARGUMENTS : 51,26 1/mois 201

TAXE D'HABITATION

La dernière réévaluation des valeurs locatives des propriétés bâties datait de 1970 ; depuis cette date, bon nombre de maisons ont subi des transformations (création de sanitaires, chauffage, améliorations, agrandissements ...) Certains avaient un permis de construire ou une déclaration de travaux, donc le réajustement s'est fait d'office ; d'autres n'en ont pas eu besoin ; une injustice réelle existait, il fallait donc procéder à une révision complète de l'imposition et rétablir l'équité.

La Commission des Impôts s'est donc réunie en présence de l'Agent du Centre des Impôts fonciers de PARTHENAY. 54 dossiers ont été étudiés : ces personnes ont reçu un imprimé à remplir, et le Centre des Impôts de PARTHENAY, après avoir étudié cette déclaration, a rectifié leur base d'imposition.

Les maisons sont classées par catégories : A MARNES elles vont de 5 à 8.

* Une maison neuve ou entièrement rénovée à la catégorie 5

* Une maison rénovée en bon état avec sanitaires et chauffage en Catégorie 6,

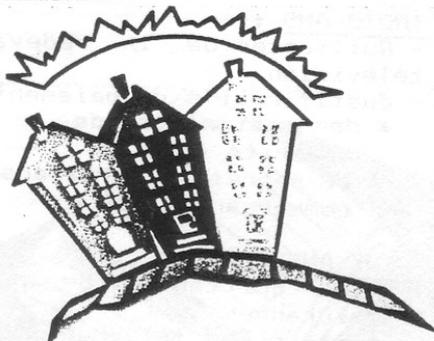
* Une maison en mauvais état : catégorie 7,

* une maison en très mauvais état : Catégorie 8.

Pour chaque catégorie, il est ensuite tenu compte de la surface habitable (annexes, dépendances mansardes sont comptées pour moitié).

* Certains vont voir leur valeur locative augmenter ; quelques uns vont la voir baisser : Il fallait bien faire les réajustements nécessaires ; de toute façon, ces réajustements ont été faits d'après vos déclarations (imprimé H1) : Si pour une raison valable, vous avez des contestations à faire, n'hésitez pas : Appelez le service du cadastre au Centre des Impôts de PARTHENAY (Tél 05 49 95 74 50)

* Les habitants exonérés de cette taxe le resteront même si la valeur locative de leur maison a augmenté. Par contre au niveau des recettes communales cela à une incidence très importante car l'Etat procède au calcul de l'impôt du bénéficiaire et verse le produit obtenu à la commune. L'augmentation de la valeur locative engendre une augmentation des recettes communales.



Sont notamment exonérés de la taxe d'habitation afferente à leur habitation principale à condition d'occuper cette habitation soit seul ou avec leur conjoint, soit avec des personnes qui sont à leur charge au sens des dispositions applicables en matière d'impôt sur le revenu, soit avec d'autres personnes titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de "solidarité :

* Les titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité

* Les contribuables âgés de plus de soixante ans, ainsi que les veufs et les veuves, quel que soit leur âge, à condition d'être non imposables à l'impôt sur le revenu.

Petite information supplémentaire sur les taux d'imposition de la taxe d'habitation de 1996 :

* Taux pour notre Commune
8,91 %

* Taux moyen départemental
14,05 %

* Taux moyen national
13,16 %

Il fait bon vivre à MARNES !

ADRESSES UTILES

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

Bureaux ouverts du lundi au
vendredi de 09h00 à 15h45 sans
interruption

Permis de conduire :

Tél : 05.49.06.68.28

Carte grise :

Tél : 05.49.08.68.29

CONSEIL PRUD'HOMMES

2 Rue Jules Ferry

79100 THOUARS

Tél : 05.49.66.26.09

CONSEIL GENERAL

DES DEUX-SEVRES

Rue de l'Abreuvoir

BP 531

79021 NIORT CEDEX

Tél : 05.49.06.79.79

NOTRE CONSEILLER GENERAL : Mr

FOLIET Henri - Rue des Monts

79600 AIRVAULT

NOS PARLEMENTAIRES

* Mr le Député

Jean-Marie MORISSET

3 Rue Henri Dunant

BP 505

79208 PARTHENAY Cedex

Tél 05.49.64.23.22

++++

* Mr le Sénateur

André DULAIT

Hôtel du Département

Rue de l'Abreuvoir

BP 531

79021 NIORT Cédex

EDF-GDF AGENCES D'EXPLOITATION DE THOUARS

88 Rue Rabelais

79100 THOUARS CEDEX

Tél : 05.49.67.21.00

REGIE DU SIEDS

AGENCE DE THOUARS

Rue du Général Lescure

79100 THOUARS

Tél 05.49.66.06.68

SNCF GARE DE THOUARS

Tél 05.49.66.01.69

ASSEDIC

40 Rue du Pré faucher

79028 NIORT CEDEX

Tél : 49.79.38.66 admi.

Tél: 05.49.79.29.92 pour les
Renseignements allocataires

FRANCE 3 POITOU-CHARENTES

9 Rue Fief des Hausses

86000 POITIERS

tél : 05.49.38.03.03

UNION FEDERALE DES

CONSOUMMATEURS

U.F.C. DEUX-SEVRES

12 Rue Joseph Cugnot

79000 NIORT

Tél : 05.04.09.04.40

FEDERATION DES DEUX-SEVRES

POUR LA PECHE ET LA PROTECTION

DU MILIEU AQUATIQUE

33 Rue Galuchet

79000 NIORT

Tél : 05.49.09.23.23

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES

CHASSEURS

7 Route de Champicard

BP 42

79260 LA CRECHE

Tél : 05.49.25.05.00

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE

AGRICOLE

12 Ave Bujault

BP 557

79042 NIORT

Tél 05.49.06.30.30

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE

MALADIE DES DEUX-SEVRES

Place du Port

79041 NIORT CEDEX

05.49.77.30.00

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

DES DEUX-SEVRES

28 Place du Port

79034 NIORT CEDEX

Tél : 05.49.06.35.00

U.R.S.S.A.F. DES DEUX-SEVRES

60 Rue des Prés Faucher

BP 555

79032 NIORT CEDEX

Tél : 05.49.79.38.81

Vous l'avez
 *noté*



COMPTE-RENDU

DE LA COMMISSION CHEMINS



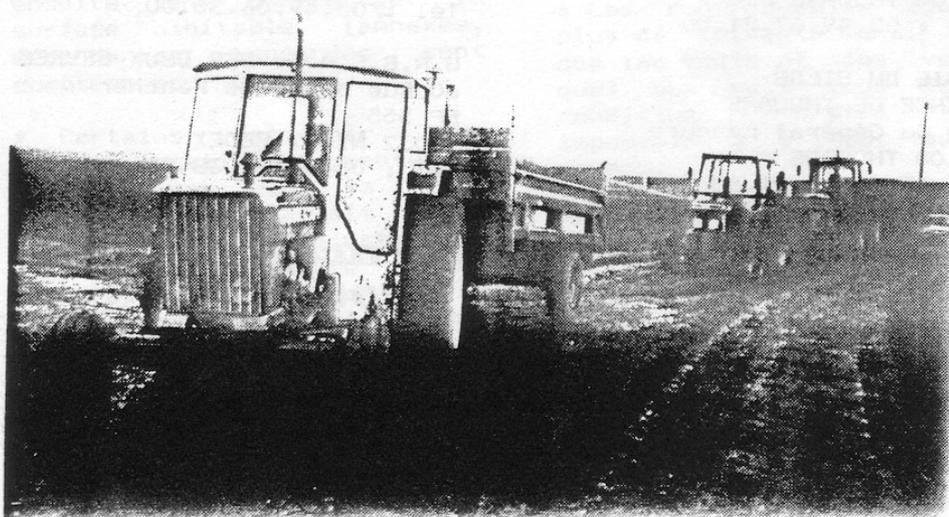
Travaux effectués dans la semaine du 7 octobre 1996

PASSAGE DE LA NIVELEUSE SUR :

- * 1) Chemin situé à la sortie de Lion à droite en direction de Frontenay sur Dive et qui rejoint la route de POITIERS
- * 2) Chemin derrière "Retournay" qui rejoint le chemin en limite de la Commune de Moncontour.
- * 3) Chemin sur la route de St-Jouin-de-Marnes, avant l'ancienne ligne de chemin de

fer à droite et qui remonte sur les Tapeaux.

- * 4) Chemin de la Vallée Rouget sur la route de St-Jouin-de-Marnes à gauche avant celui qui monte à la Carrière.
- * 5) Chemin qui passe "Sous-les-Monts" et qui va jusqu'à la carrière de la Colas.
- * 6) Chemin qui monte sur les Monts.
- * 7) Chemin de la route de Messais





LE LAVOIR DE LION, DEVENU DANGEREUX, A ETE ABATTU
PAR UNE EQUIPE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX COURAGEUX !!

COMMISSION DU FLEURISSEMENT

Commission est un bien grand mot, en fait il s'agit seulement de réunir le plus de monde possible pour améliorer notre village et donner l'envie à ceux qui le traverse de ralentir l'allure et de s'y arrêter. Si vous avez des idées, un peu de temps, des plants à donner... Rejoignez-nous, il suffit de contacter le secrétariat de la Mairie.

Dans un premier temps :

Philippe PERCEAU a réalisé des supports de jardinière sur mesure pour accueillir les 15 jardinières en terre cuite achetées par la Commune qui seront installées le long de la Dive près de la rue du poiron 1 et aussi près du lavoir à Lion.



* MM METAIS, BILLEAU & GUILBOT les ont peints en vert et bientôt d'autres volontaires iront choisir les plants pour garnir les jardinières mais aussi une poterie pour fleurir le puits situé près du café.

Mais vous aussi vous pouvez fleurir le village, il suffit d'accrocher quelques pots le long de votre mur, de semer quelques fleurs près de vos entrées, de mettre des géraniums sur vos fenêtres...



REPAS A DOMICILE

LA RESIDENCE DU VAL D'OR, maison de retraite d'**AIRVAULT** propose aux habitants du canton d'**AIRVAULT** un service de portage de repas à domicile.

Le but de ce service est de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées résidant sur le canton.

Les repas sont des repas froids, livrés à domicile grâce à un véhicule frigorifique.

Conditionnés en barquettes, la viande et les légumes, se réchauffent facilement dans leur emballage dans un four classique ou dans un four à micro-ondes. Le menu comprend un potage ou une entrée, une viande, un légume, un fromage et un dessert.

Les repas sont livrés sans pain et sans vin. le prix est de 35 francs.

Le service est souple, on peut commander un repas ou plusieurs repas par semaine sur des jours différents.

La livraison est assurée du lundi au vendredi.

Si vous êtes intéressés, s'adresser au secrétariat de la Mairie Tél : 05.49.67.41.05 ou appelez Mme GERLOT.

Exemples de menus sur une semaine :

LUNDI
Terrine de Lotte
Veau Braisé
légumes assortis
salade Fromage
Pâtisserie

MARDI
Carottes râpées
Côte de Porc
Purée Mousseline
Fromage
Fruits

MERCREDI
Salami
Poisson pané
Riz à la tomate
Fromage
Pêches chantilly

JEUDI
Salade composée
Rôti de dinde
Petits Pois Paysanne
Fromage
Pâtisserie

VENDREDI
Salade de tomates
Sauté d'agneau au curry
Salsifis
Fromage
Clémentines



HORAIRES DES CARS A PARTIR DU 31.05 1997 pour les LIGNES : THOUARS - POITIERS & POITIERS - THOUARS

	HORAIRES DES DEPARTS			HORAIRES DES ARRIVEES		
	MARNES	THOUARS	POITIERS	MARNES	THOUARS	POI
LUNDI	06.42	06.15	09.00	09.42	10.10	07.
VENDREDI	16.07	15.40	18.00	18.53	19.20	16.
SAMEDI	07.46	07.20	12.35	13.16	13.43	B
FERIES	19.27	19.00	20.45	21.31	21.58	20

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS TEL : SCETA VOYAGEURS Place de la Gare 79204 PARTHENAY : 05.49.94.08.72 - 05.49.94.61.60

DETAIL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

PREVISION DES RECETTES 1997 (En Frs)

ARTICLE	LIBELLE	VOTE DU CONSEIL M.
70	PRODUITS DES SERVICES	60 500
70311	Ventes concession cimetièrè	500
7061	Redevance ordures ménagères	55 000
70878	Faucar. fossé+charges locata:	5 000

73	IMPOTS ET TAXES	306 414
7311	Contributions directes	306 414
7381	Taxe droit de mutation	16 100
7382	Permis de Chasser	900

74	DOTATIONS SUBVENTIONS	362 793
7411	Dotation forfaitaire	285 720
74121	Dot.Solidarité rurale	11 000
742	Dotation aux Elus locaux	12 500
74833	Etat compensation Taxe Prof.:	7 199
74834	Etat comp.Exo Taxes fonc.	4 170
74835	Etat comp. Exo Taxes habit.	22 204
74837	Fond national de péréquation:	20 000

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	17 000
752	Revenues des immeubles locat:	17 000

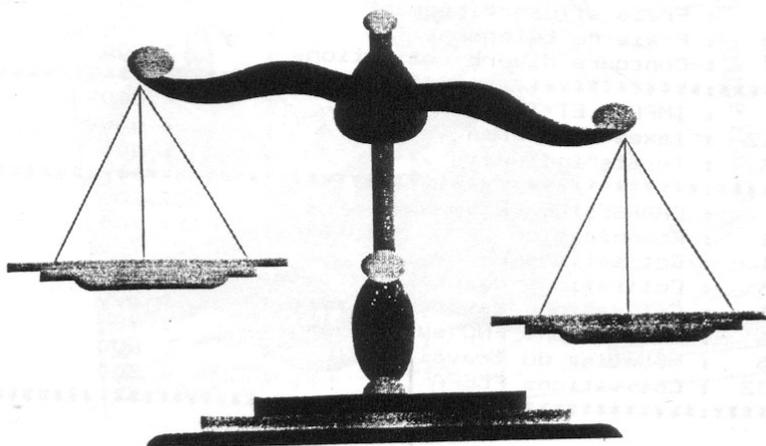
79	TRANSFERTS DE CHARGES	7 000
7911	Indemnités de sinistres	7 000

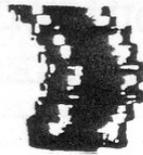
	PREVISION DES RECETTES RELLES/1997	763 707

	TOTAL OPERATION D'ORDRE	7 000

002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	370 668,26

	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 141 375,26





PREVISION DES DEPENSES 1997 EN FR\$

ARTICLE:	LIBELLE	VOTE DU CONSEIL M.
6042	: Achat prestations	55 100
*****:*****:*****		
	: ACHATS NON STOCKABLES	64 000
60611	: Eau et Assainissement	1 500
60612	: Electricité Eclairage public:	20 000
60618	: Autre fournitures	500
60621	: Combustible (fioul)	10 000
60622	: Carburant(essence/tondeuse.):	3 000
60623	: Alimentation	0
60628	: Autre four. non stockées	0
60631	: Fourniture d'entretien	5 000
60632	: Fourniture petit équipement:	3 500
60633	: Fourniture de voirie	15 000
60636	: Vêtement de trav.(bottes séc:	500
6064	: Fournitures Administratives:	5 000
*****:*****:*****		
61	: SERVICES EXTERIEURS	91 600
61521	: Entretien terrain	2 000
61522	: Entretien bâtiment	30 000
61523	: Voies et réseaux Eclairage	25 000
61555	: Entre & réparation sur tract:	5 000
61558	: Entretien autres biens (phot:	0
6156	: Maintenance	6 500
6158	: Entre./autres biensmobiliers:	5 000
616	: Primes d'assurances	13 100
6182	: Doc. générale & technique	1 000
6184	: Vers. organisme formation	4 000
*****:*****:*****		
62	: AUTRES SERVICES EXTERIEURS	26 000
6225	: Indemnités comptable	1 500
6226	: Honoraires DDE	1 500
6232	: Fêtes et Cérémonies(14/7)	12 000
6237	: Publications	3 000
6251	: Voyages et déplacements	1 000
6261	: Frais affranchissement	2 000
6262	: Frais de téléphone	4 000
6281	: Concours divers cotisations:	1 000
*****:*****:*****		
	: IMPOTS ET TAXES	4 000
63512	: Taxes foncières	3 000
6353	: Impôts indirects	1 000
*****:*****:*****		
064	: CHARGES DE PERSONNEL	227 200
6411	: Rémunération pers. titulaire:	151 700
6451	: Cotisations URSSAF	27 700
6453	: Cotisations caisses retraite:	35 300
6455	: Cotisations Assurances pers.:	6 200
6456	: Cotisations FNC suppl. fam.:	1 900
6475	: Médecine du travail	800
64832	: Cotisations FCCPA	300
*****:*****:*****		

Suites prévision/97 dépenses-de la section de fonctionnement

ARTICLE:	LIBELLE	VOTE DU CONSEIL M.
63	: IMPOTS TAXES	: 3 300
6332	: Cotisation versées FNAL	: 200
6336	: Cotisations au CDGFPT	: 3 100

65	: AUTRES CHARGES DE GESTION	: 202 200
653	: Indemnité frais mis. Elus	: 52 100
6533	: Cotisations retraites	: 1 800
6552	: Aide sociale du département:	50 800
6553	: Service incendie	: 13 000
6554	: Contr. Organisme regroup.	: 42 000
6558	: Autres contri. obligatoires	: 22 000
65736	: Subv/ repas personnes âgées:	4 000
65748	: Subv. fonct. associations	: 9 500
65753	: Dépenses pour Collèges	: 7 000

66	: CHARGES FINANCIERES	:
668	: Autres charges financière	: 100

67	: CHARGES EXCEPTIONNELLES	: 800
6713	: Secours et Dots	: 200
673	: Recette année antér.annulée	: 600

68	: DOTATIONS AMORTIS. & PROVIS.:	600
6812	: D.Amort. Charges fonct. répa:	600

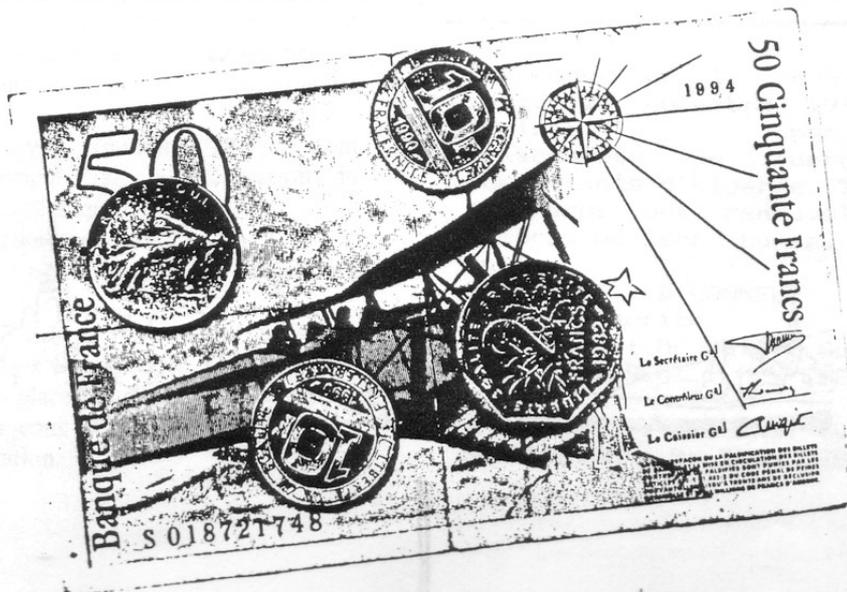
023	: EPARGNE BRUT(Vir section inv:	464 572,26

022	: DEPENSES IMPREVUE	: 5 203

PREVISION DES DEPENSES REELLES ANNEE :		671 000

TOTAL OPERATION D'ORDRES		: 465 172,26

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		: 1 141 375,26



BIENVENUE A MARNES

Mr Michel ANGOT :

Vous avez forcément remarqué cet homme qui s'est installé dans l'ancien bureau de tabac. depuis son arrivée à MARNES il s'est lancé dans la démolition, la reconstruction, l'aménagement intérieur de sa maison, tout cela représentant beaucoup de travail mais il aime ça car c'est un passionné des "vieilles pierres" il laisse volontiers son chantier quand c'est nécessaire et va même chanter aux répétitions dans l'Eglise pour les cérémonies du 08 mai, il est vrai que nous avons tous remarqué son étonnante voix lors du banquet en fin d'année dernière.

G. METAIS

Paul TAHMAZIAN :

Il habite rue de la Grève. Jeune technicien embauché depuis peu par la SARL SUPPORC dirigée par Mr HERBERT. Nous lui souhaitons une bonne carrière professionnelle au sein de la Société qui l'a embauché.

Mr & Mme MORIN Stéphane :

Ils habitent dans le logement communal depuis leur récent mariage, nous en profitons pour leur souhaiter beaucoup de bonheur.

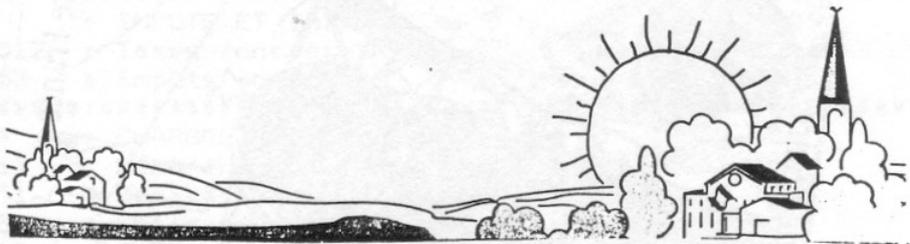
ETAT-CIVIL

L'année dernière nous nous félicitons d'avoir à vous annoncer trois naissances. cette année nous avons le regret de vous faire connaître les deux décès suivants:

* Monsieur RENAULT Lucien décédé à POITIERS le 30 mars 1997.

* Monsieur DELAFOSSE Roland décédé à POITIERS le 07 avril 1997.

C'est avec une profonde tristesse qu'une grande partie de la population a assisté aux obsèques de Mr DE-SAINT-STEBAN afin de lui rendre un dernier hommage. Membre du Conseil Municipal de MARNES pendant 40 ans, 1er Adjoint au Maire de 1977 à 1987, Monsieur de SAINT-STEBAN est décédé à THOUARS Le 15 mars 1997.



PAGES DES ASSOCIATIONS...



Association Agréée pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique MARNES - ASSAIS

Et les pêcheurs, qu'est-ce qu'ils font?

Samedi 18 janvier La Divine marnoïse a tenu son Assemblée générale à la salle municipale. Le bilan des activités et le bilan financier témoignant de la bonne santé de l'Association ont été adoptés à l'unanimité. M. Gautry Jacques, président, a présenté la saison 1997 (tarifs des cartes, alevinage 1997, manifestations...).

Mardi 1er février Le conseil d'administration réuni à Marnes a procédé à l'élection du bureau. Seul changement: M. BARREAU Dominique a été élu trésorier, succédant ainsi à M. CALLARD René.

Samedi 22 février Rendez-vous était pris chez M. DOUCY, pisciculteur à Cersay, afin de procéder à l'alevinage en truites surdensitaires.

Samedi 8 mars Jour d'ouverture. Pas difficile de savoir où étaient les pêcheurs!

Mardi 11 mars Le bureau s'est réuni à Assais. Les membres présents sont optimistes puisque déjà, 110 cartes ont été vendues. Un nouvel alevinage sera effectué le 18 avril.

Mardi 29 avril. Réunion à Marnes dont l'objet principal était la préparation du concours de pétanque.

Manifestations prévues:

Lundi 19 mai Concours de pétanque à Marnes.

Samedi 7 juin Fête départementale de la pêche à Secondigny. Un ramassage sera mis en place pour les jeunes pêcheurs. Renseignez-vous auprès des responsables de l'Association.

MAI		V 16	136 228
J 1	121 244	Fête du Travail	
V 2	122 243		
S 3	123 242	Pétanque	
D 4	124 241	chasse	
L 5	125 240		
M 6	126 239	19	
M 7	127 238		
J 8	128 237	Ascension Victoire 1945	
V 9	129 236		
S 10	130 235	Pétanque	
D 11	131 234	Comité	
L 12	132 233	des Fêtes	
M 13	133 232		
M 14	134 231	D'())	
J 15	135 230		
S 17	137 228		
D 18	138 227	Pentecôte	
L 19	139 226	Pétanque	
M 20	140 225	Pêche	
M 21	141 224	21	
J 22	142 223	21	
V 23	143 222		
S 24	144 221		
D 25	145 220		
L 26	146 219		
M 27	147 218		
M 28	148 217	22	
J 29	149 216	22	
V 30	150 215		
S 31	151 214		

A.C.P.G. & C.A.T.M.

Au cours de la réunion du samedi 23 novembre 1996 les anciens combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc ont renouvelé les membres de leur bureau comme suit :

PRESIDENT D'HONNEUR : Mr COYAULT Maurice
 PRESIDENT : Mr METAIS Guy
 VICE-PRESIDENT : Mr CHEVALIER Guy
 TRESORIERE : Mme BRIT Yvette
 SECRETAIRE : Mr DESNOUES Yvon

"A.C.C.A. DE MARNES"

Bonne ou mauvaise, la saison 96/97 s'achève et l'heure des bilans est arrivée.

L'ACCA a effectué plusieurs lâchers pour atteindre tout confondu le total suivant : 650 perdrix rouges et grises et 390 faisans (gibiers reproducteurs inclus).

Un comptage nocturne de lièvres a été réalisé début janvier, il est en progression depuis trois saisons.

Les battues aux nuisibles plus les actions de chasse ont permis d'éliminer quinze renards et quatre fouines. Ce qui est un excellent résultat par rapport aux saisons précédentes. Un chevreuil tué en battue avec plan de chasse.

La fin de la saison est principalement axée sur les battues aux nuisibles. Un renard ou une fouine au tableau, préserve le gibier et les poulaillers des visites nocturnes.

Pour effectuer une bonne battue, il faut un maître d'équipage (meneur de chiens), de bons chiens créancés (c'est à dire ne chassant qu'une seule espèce en l'occurrence pour les battues aux nuisibles le renard et la fouine) ; il

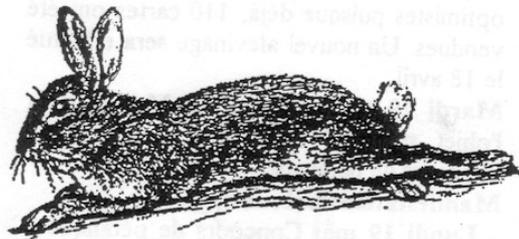
faut aussi un chef de battue, souvent le Président de la Société de chasse ou un membre du bureau désigné qui a pour mission de diriger mais surtout de faire appliquer de bonnes règles de sécurité. Ajouter à cela un bon nombre de chasseurs avec fusils et trompes de chasse. On choisit une enceinte plutôt boisée que l'on cerne en silence. Et l'attente commence, grâce au travail des chiens qui débusquent notre compère renard et au signal sonore, il faut alors faire preuve de vigilance et de précision dans le tire pour déjouer les ruses légendaires du renard.

Ces battues sont nécessaires afin de rétablir le déficit de la chaîne alimentaire. En effet, il y a plusieurs années le renard avait bien plus de proies à chasser. Les garennes, dont le nombre va toujours décroissant étaient pour l'animal un met de choix et de prédilection. Aujourd'hui les gibiers de lâchers sont des proies bien plus faciles et maître renard ne crie plus famine.

Le prélèvement d'un chevreuil sur notre Commune ne nuit pas à sa reproduction. Absent il y a 10 ans sur notre ACCA, celui-ci atteint aujourd'hui un quota d'environ 10 à 15 spécimens. Il n'est pas considéré comme un nuisible. Ce prélèvement nous a permis de nous retrouver pour notre banquet annuel d'avril.

Le 1er février, une chasse à courre aux lièvres a eu lieu sur nos terres, nous avons pu admirer la dextérité et le flair des chiens, la maîtrise du meneur de chiens et surtout l'efficacité des trois cavaliers présents. Après 3 heures de chasse, le bouquin s'est fait prendre.

Pour compenser cette prise, le rallye de la Seauline relachera en présence de chasseurs de la Commune un lièvre vacciné.



En prévision aussi : un concours de pétanque le dimanche 4 mai 1997 Promis juré rendez-vous est pris pour le prochain bulletin avec le portrait d'un vieux chasseur marnois et des anecdotes.

LE COMITE DES FETES

En début d'année, le Dimanche 19 janvier le Comité des Fêtes a organisé son Assemblée générale suivie de la dégustation des galettes et brioches.

En raison des problèmes de santé d'un certain nombre d'adhérents, la salle municipale n'était par totalement remplie mais ce sont tout de même 75 personnes qui ont pu passer un après midi agréable autours de tables bien garnies.

De nouveaux adhérents ont rejoint le comité en cours d'année, ce qui porte le nombre à 117 actuellement. Les résultats positifs de chaque manifestation de 1996 ont été communiqués à tous et les membres du bureau ont été reconduits dans leurs fonctions.

pour 1997, les animations seront maintenues, à savoir :

* Le concours de pétanque en Mai,

* Le voyage d'une journée en juin,

* La randonnée et le repas de plein air - Place de l'Eglise le dimanche 27 juillet,

* La randonnée resto le dimanche 24 août.

La soirée folklorique du début juillet doit se dérouler cette année à St-JOUIN mais nous ferons tout notre possible pour qu'une animation folklore ait lieu cependant à MARNES.

Le samedi 6 décembre le Comité des Fêtes renouvellera probablement sa participation au Téléthon car en décembre 1996 les manifestations organisées sur les Cantons d'AIRVAULT et de ST-LOUP ont remporté un certain succès, c'était la première fois qu'un aussi grand nombre d'Associations étaient présentes sur le terrain. Sur le circuit pédestre de 30 Kms (AIRVAULT - BORCO - MARNES - ST-JOUIN - IRAIS - ST-GENEROUX -

ARGENTINE - AVAILLES - AIRVAULT) dix personnes du Comité ont marché pour le téléthon. La salle municipale était ouverte à tous, avec jeux, crêpes et buvette ce qui a permis sur notre petite Commune de collecter en recettes et dons la somme de 3 500 Frs. MERCI encore à tous les participants et aux généreux donateurs.

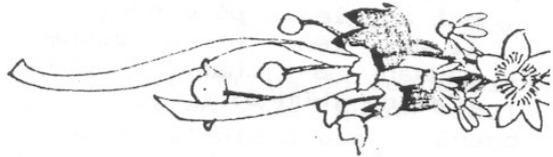
LES DATES A RETENIR

VOYAGE "LA VALLEE DE LA CREUSE" : Dimanche 22 juin

RANDONNEE-REPAS (Place de l'Eglise): Dimanche 27 juillet

RANDO-RESTO : Dimanche 24 août

TELETHON : Samedi 6 décembre



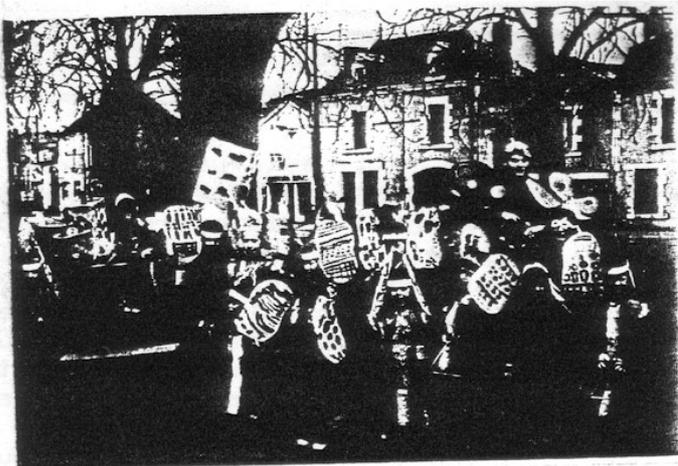
ET TOUE

"ET TOUE" c'était sa façon à lui de dire bonjour aux amis. Il répondait à la question habituelle "comment ça va" avant que vous n'ayiez eu le temps de la poser. Cette question on ne la posait plus depuis quelques mois, on parlait de tout sauf de cette maladie implacable qui l'a emporté le dimanche 30 mars, jour de Pâques.

Vous l'avez reconnu, c'était Lucien, un des membres le plus actifs du Comité des fêtes, toujours présent, même avant l'heure fixée.

Lucien RENAULT nous manquera beaucoup mais je crois que pendant quelque temps encore, au départ de chaque fête on aura l'impression d'entendre sa voix nous dire "Et toué".

6. METAIS



LE CARNAVAL DE ST-JOUIN MARNES

Les élèves du RPI de St-Jouin de Marnes et Marnes ont fait un carnaval dans St-Jouin de Marnes, le mardi 11 février.

Ils se sont promenés dans les rues de St-Jouin de Marnes avec Elmer (un élève multicolore, fabriqué par les maternelles). Les élèves ont brûlé Elmer l'éléphant à l'école.

Ensuite, ils ont mangé des crêpes à la cantine et ont chanté pour dire au revoir à Mélissa Fortuné qui quitte l'école. (Janie)

LA FÊTE DE NOËL DU RPI ST-JOUIN DE MARNES

Le samedi 21 décembre, à la salle des fêtes de Saint-Jouin de Marnes a eu lieu la fête de Noël de l'école.

La Fête de Noël s'est bien déroulée, tout le monde a rigolé quand une élève de CM1 a lancé une tarte à la crème sur un élève de CE1. Les élèves ont chanté, dansé (rock'n roll) et à la fin, ils ont appelé le père Noël.

Il est venu et a donné un cadeau à chaque enfant. (Carine THOMAS)

LES ÉLÈVES DU R.P.I. A NIORT

Les Ecoles (R.P.I. St-Jouin de Marnes & Marnes, de Luzay et de THOUARS (F. BUISSON) sont allées au mois d'octobre, au parc des expositions à Niort -Noron pour assister à un colloque européen sur la Sécurité.

Dans le hall des peupliers, les "élèves" sont montés dans une voiture faisant des tonneaux. ils ont participé à

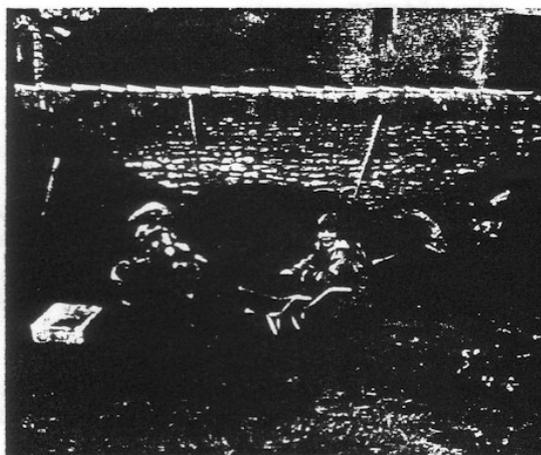
un atelier ceinture et freinage.

Puis ils sont montés dans une petite voiture à moteur avec des vitesses et se sont promenés dans un village miniature.

De cette journée, les enfants ont appris qu'il fallait toujours attacher sa ceinture de sécurité et respecter le code de la route pour rester en vie. (Benjamin)

R.P.I

ST-JOUIN-DE-MARNES
& MARNES



A l'école primaire

Regroupement Pédagogique Marnes & St-Jouin-de-Marnes dans la cour, les élèves ont commencé un jardin durant le mois d'octobre.

Le jardin a plusieurs parties :

- Floral,
- Potager,
- Senteur,
- Rocaille.

Les élèves ont planté des bulbes (tulipe, muscari, narcisses...).

Les fleurs commencent à pousser !!!! (Benoit)

... SOUVENEZ-VOUS ...
QUARANTE ANS DEJA ...



Le quatorze juillet 1957 "les Compagnons de la Chanson" se produisaient à MARNES le soir de la fête installée dans la prairie du Moulin Foulon. Impensable, ces neuf artistes qui venaient de chanter en ISRAEL et à EVIAN faisaient un passage à MARNES avant de repartir sur GRENOBLE, TOULOUSE, NICE, CANNES ET RIO DE JANEIRO. Vous ne rêvez pas de nombreux témoins peuvent vous confirmer que ce jour là la prairie était en effervescence, vingt stands avaient été installés, un podium accueillait tout à tour

le concert des trompes de chasse, puis le chansonnier Yves RABAULT, la troupe ZORKA et les COMPAGONS DE LA CHANSON. Les sept cents chaises n'avaient pas suffi à contenir la foule des spectateurs. Les compte-rendus du lendemain mentionnaient que quand tout le monde s'entend bien, quand tout le monde se donne la main on peut faire de grandes et belles choses. Dans tous les alentours on a longtemps parlé de cette fête et de cette petite Commune de MARNES.
 G. METAIS

L'ETAT-CIVIL DE 1957

LES MARIAGES :

- le 04 mai
 Mr BAUDRON Robert Michel &
 Melle MAINGOT Jeanne Philomène
- le 24 avril
 Mr COGNARD Serge & Melle
 CALLARD Léonne Marcelle
- Le 26 janvier
 Mr JOYVAULT Jean Georges Joseph
 & Melle TEXIER Suzanne Yvette
- Le 19 janvier
 Mr MANTEAU Marcel Jules Jean
 Eugène & Melle DUGUET Edith
 Claudette Emilienne

LES NAISSANCES

- Ils sont nés à MARNES :
 Mr JOYVAULT Gérard Guy né Le 22
 janvier,
 Mr LECDINTRE Serge né le 22
 janvier,
 Mr PERCEAU Philippe Michel
 Gérard né le 13 mars,
 Melle RENAULT Eliane Claire
 Bernadette née le 06 novembre.
- Ils sont nés à THOUARS (79) :
 Melle BARRET Marie-Dominique
 le 19 mars,
 Melle BOURREAU Catherine
 Micheline le 18 février,
 Melle FOURREAU Claudie Martine
 Michelle le 23 juin.

PATRIMOINE

L'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE

L'ÉGLISE- SAINT- JEAN

"Classée monument historique en 1862, "L'Église St-Jean-Baptiste de Marnes - écrit René Crozet - est d'une rare qualité en dépit de certaines irrégularités".

La forme carrée de son chevet et celle des baies de son transept méridional traduisent des influences limousines.

Rectangulaire, elle comprend un transept très développé. Relativement courte, la nef à trois travées en berceau brisé sur doubleaux est dépourvue de collatéraux.

Au carré du transept les faisceaux de colonnes couronnées de chapiteaux aux corbeilles sculptées de feuillages, imitées de l'acanthé corinthienne, portent une coupole octogonale sur pendentifs triangulaires. Les nervures à profil torique retombent alternativement sur les tailloirs des chapiteaux des colonnes d'angle et, en s'effilant, sur le sommet des arcs.

Sa curieuse coupole porte un clocher carré. Chacune de ses faces a deux étroites et hautes ouvertures et trois colonnes appliquées. Au lieu

de les amortir comme dans la plupart des clochers du roman poitevin, les colonnettes des extrémités se situent légèrement en retrait des angles qu'elles encadrent. Le clocher est flanqué, au sud-est, d'une petite tourelle ronde abritant un escalier. Le portail principal s'ouvre au midi, à l'extrémité du bras du transept. Son seuil est sensiblement plus élevé que celui de l'église dans laquelle on pénètre en descendant plusieurs marches. Ce portail s'écarte nettement du type poitevin. L'angle de chaque voussure s'orne d'un boudin du même diamètre que celui des colonnettes.

Ils sont séparés par un motif sculpté remplaçant le chapiteau. La fenêtre qui le surmonte est dépourvue de bordure. L'extrados de sa voussure extérieure est bordé, depuis le sol jusqu'au sommet, d'une frise de feuillage très stylisée.

* Sous l'église, des caveaux, qui intriguèrent fort Prosper Mérimée lorsqu'il visita l'église en 1840, posent, du fait de leur exiguïté, une énigme que les archéologues n'ont pas résolue.

* L'église de Marnes fut donnée au monastère de Saint-Philibert-de-Granlieu par Charles le Chauve, en janvier 854.

* De la viguerie de Marnes dépendait, entre autre, comme simple villa, la paroisse Saint-Martin de Louin qui constitua, plus tard, un prieuré de l'abbaye d'Airvault.

* En 1730, le curé de Marnes, Messire Louis Deniau, participa à l'Assemblée Générale du Clergé.

* En 1804, après la réorganisation du diocèse, l'abbé Chamillard fut nommé curé de Marnes."



20.02.97 AIRVAULT

Marnes
Conseil municipal
Une nouvelle convention
avec le SIEDS

MARNES. - Réuni dernièrement, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Signature d'une nouvelle convention du SIEDS : Le maire donne lecture à l'assemblée d'une proposition de convention à intervenir entre la Régie du Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres et la commune de Marnes concernant l'organisation de l'entretien et du renouvellement de l'ensemble des circuits de l'éclairage public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le maire à signer cette nouvelle convention qui annule la précédente.

Élevage de porcs de la SCEA Madiporc : Le maire rappelle à l'assemblée qu'il lui faut émettre son avis sur le projet concernant l'extension d'un élevage de porcs de la SCEA Madiporc sur la commune de Borcq.

Le Conseil décide de procéder à un scrutin secret. Résultat du vote : 8 favorables, 1 défavorable et 2 bulletins blancs. Après lecture du résultat et discussion, la majorité absolue des suffrages exprimés se déclare favorable au projet, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et des engagements pris par la société, notamment en matière de pendage.

Subvention exceptionnelle : Le maire informe l'assemblée que l'école de Sainte-Agnès d'Airvault organise, du 24 février au 1^{er} mars, une classe de neige en Ardèche. La commune est sollicitée afin de participer financièrement à ce projet. Après discussion et un vote à scrutin secret, la majorité du Conseil décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 F par élève participant à cette classe de neige.

20.02.96 Marnes

AVIS AUX AGRICULTEURS

Le maire de la commune de Marnes, Gilles Baudron, est signataire de l'avis suivant : Le maire de la commune de Marnes rappelle aux agriculteurs qu'il est interdit de manœuvrer avec tout matériel d'exploitation sur les chemins communaux. Ces manœuvres dégradent constamment leur état et leur coût d'entretien ne cesse de s'accroître.

* D'autre part, les pierres qui se trouvent sur les accotements des chemins et des routes devront être enlevées.

* Aussi, les parcelles empiétées en dehors du bornage sur le domaine communal devront être broyées avant la récolte.

* En espérant que ces consignes seront respectées, sous peine de sanction. A savoir, un premier avertissement interviendra par le maire ; au second avertissement, l'intéressé sera verbalisé par la police.

DETRITUS. - Le maire rappelle à la population qu'il est formellement interdit de déverser ou de jeter des détritux ménagers dans tous les cours d'eau.

Marnes
Conseil municipal
Une réunion ce soir
pour le fleurissement de la commune

MARNES. - Réuni dernièrement, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Participations des dépenses du RPI St-Jouin-de-Marnes et Marnes : Après avoir étudié et approuvé les comptes de résultats de la cantine, le Conseil a décidé de participer aux dépenses de fonctionnement (année scolaire 1995-1996) du Regroupement pédagogique intercommunal, soit au titre des charges de la cantine pour un montant de 17.925,30 F ; du remboursement des dépenses relatives aux fournitures scolaires pour un montant de 2.660 F (soit 7 x 380 F) ; du remboursement des dépenses de transports scolaires pour un montant de 787,50 F.

Participation des dépenses

des collèges Jean-Rostand et Marie-de-la-Tour-d'Auvergne de Thouars : Après en avoir délibéré, le Conseil a autorisé le maire à mandater la somme de 665 F pour le compte du District de Thouars au titre de sa participation aux remboursements des emprunts antérieurs au transfert des dits collèges dans la compétence du Conseil général.

De même, le Conseil a autorisé le règlement de la somme de 350 F au titre de sa participation relative aux dépenses d'investissements réalisées en 1995 aux collèges Jean-Rostand et Marie-de-la-Tour-d'Auvergne.

Aménagement d'un chauffage électrique dans l'église : Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé l'installation

d'un chauffage électrique dans l'église et a chargé le maire de faire le nécessaire pour que cette réalisation soit faite cet hiver.

Enveloppe complémentaire : Comme tous les ans, le Conseil a voté une enveloppe complémentaire d'un montant de 4.006,80 F à répartir entre les agents communaux pour couvrir le paiement des heures supplémentaires effectuées durant l'année 1996.

Création d'une commission du fleurissement à Marnes : Le Conseil a décidé la création d'une commission de fleurissement de façon à améliorer le cadre de vie de la population. Une première réunion est prévue aujourd'hui, vendredi 6 décembre, à 20 h 30, à la mairie de Marnes.

5.12.96

janvier 1997

Marnes
Vie associative

La moitié du village au comité des fêtes

Le comité des fêtes de Marnes se porte très bien. Créé en janvier 1992, cette association compte actuellement cent dix-sept adhérents. Marnes totalisant deux cent soixante-dix habitants, c'est donc près de la moitié de la population qui est inscrite au même club.

Cette année, la cotisation a été fixée à 25 F par personne. Le bilan financier est équilibré malgré l'achat de la sono (54.500 F) et le repas offert à tous les adhérents dans un restaurant (6.000 F).

Voyage en juin

Les manifestations habituelles sont reconduites. Le concours de belote se disputera dimanche 16 février, le concours de pétanque dimanche 11 mai. Un voyage aura lieu sur une journée dimanche 15 juin ou le 22 juin mais le choix du lieu n'est pas encore arrêté. Il sera ouvert à toutes les personnes mais les adhérents seront retenus en priorité. Le repas champêtre se fera dimanche 27 juillet, sur la place de l'église et il est ouvert à tous. Un repas au restaurant est prévu pour la fin



Les membres du bureau.

août. L'association est prête à participer cette année également pour accueillir une animation avec le Festival d'Airvault. Ils aimeraient aussi organiser un bal mais le manque de salle ne le leur permet pas. En 1996, le club a participé au Téléthon avec Airvault. 3.500 F ont été recueillis sur cette petite commune. Bien entendu, ils sont prêts à recommencer en 1997. Etaient présents à cette petite réunion : le président, M. Beaudron ; le président, Guy Métais ; la trésorière, Gysèle Morton ; le vice-président, Régis Ouvrard. La galette des rois a conclu la soirée.

Marnes

DEMOGRAPHIE. - Il a été enregistré pour l'année 1996, en mairie de Marnes, deux décès et trois naissances.

Marnes

Conseil municipal

Les nouvelles subventions aux associations

28-01-97
MARNES. - Réuni dernières sessions suivantes.
Préparation du budget primitif 1997 : Le maire a demandé aux membres du Conseil de déterminer le montant des subventions à octroyer aux diverses associations locales et autres. Après en avoir discuté, le Conseil décide des subventions suivantes :
- ACCA de Marnes, 1.000 F ;
- société de pêche, 900 F ;
- Syndicat de défenses ennemis des cultures, 160 F ;
- Destruction nuisibles - ACCA, 400 F ;
- Association des parents d'élèves Sainte-Agnès, 250 F ;
- Coopérative scolaire RPI St-Jouin et Marnes, 800 F ;
- Association ruche et défense du patrimoine, 200 F ;
- club du 3^e âge, 900 F ;
- Centre socio-culturel d'Airvault, 2.152 F ;
- comité des fêtes de Marnes, 900 F ;
- Association de radio val, 300 F ;
- syndicat d'initiative Moncontour, 200 F ;
- CCAS de Marnes, 4.000 F ;
- Association parents d'élèves logis de Villaine, 100 F ;
- Association des mutilés du travail des Deux-Sèvres, 100 F.

Enquête publique : Le maire a rappelé à l'assemblée l'ouverture d'une enquête publique à la date du 14 janvier et lui a demandé de formuler son avis sur l'extension de l'élevage de porcs, de la SCEA Madiport exploité sur la commune de Borcq.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reporter cette question lors de la prochaine séance.

Charte solidarité eau : Le maire donne lecture à l'assemblée de la Charte solidarité eau, de ses annexes et de la lettre

dans laquelle le préfet des Deux-Sèvres demande si la commune souhaite adhérer au partenariat qui va s'établir sur la base des objectifs et engagements contenus dans celle-ci. Après discussion, le Conseil constate que le financement des aides accordées par la commission solidarité eau n'est pas suffisamment expliqué, notamment, en ce qui concerne la participation des communes. C'est pourquoi, l'assemblée déclare ne pas souhaiter adhérer à ce partenariat tel que proposé.

MAIRIE DE MARNES
79600 MARNES
Responsable de la publication :
Nicole Gerlot
Comité de rédaction :
Madeleine Audebrand
Pascale Delhomme,
Gérard Gerlot,
Paul Guilbot.

Responsable de la publication
MAIRIE de MARNES
79600 MARNES
Tel. 49.67.41.05